



**DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE 2026
OU D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR CHANTIERS
DE CONSTRUCTION D'IMMEUBLES COLLECTIFS NEUFS
ET DE REHABILITATION D'IMMEUBLES COLLECTIFS EXISTANTS**

Le demandeur	Entreprise <input type="checkbox"/>	Maître d'œuvre ou conducteur d'opération <input type="checkbox"/>
Dénomination de l'entreprise		
N° de SIRET :	Représentée par :	
Adresse :		
Téléphone :	courriel :	

Localisation du site concerné par la demande

Adresse :

Objet de la demande

- Dépôt d'une benne à gravats ou de matériaux 24,00 € / jour ou 117 € / semaine
- Palissade de chantier 9,00 € / mètre linéaire/ semaine
- Installation d'une base de vie de chantier 12,80 € / m² / par niveau / par mois (tout mois commencé est dû)
- Emprise du domaine public par dalle béton accès chantier 1,30 € /mètre carré / semaine
- Emprise du domaine public par l'installation de plot béton pour dévoiement provisoire des réseaux 3,10 € / plot / semaine
- Emprise du domaine public par l'installation de coffret d'alimentations diverses 2,50 € / coffret / semaine
- Emprise du domaine public pour la sécurisation de l'accès chantier : suppression de stationnement hors forfait (1 place de stationnement = 5 mètres linéaires maxi.) 30,00 €/ place de stationnement / semaine
- Emprise du chantier sur le domaine public incluant tous les éléments nécessaires hors base vie : palissade, plot béton, coffret d'alimentation, dalle béton, suppression de stationnement nécessaire à l'installation dans la limite de 10 mètres linéaires :
 - Forfait pour une superficie ≤ 100 m² 597,00 € / mois
 - Forfait pour une superficie > 100 m² ≤ 200 m²* 897,00 € / mois

**En cas d'une emprise du chantier sur le domaine public d'une superficie supérieur à 200 m², la tarification fera l'objet d'addition de forfaits. (ex : 300 m² = 866,30 € + 577,50 € soit 1443,80 € / mois)*

Période concernée

La présente demande est formulée pour la période du au

Les prix seront appliqués selon les tarifs en vigueur à la période concernée par la demande

Documents obligatoires à fournir pour l'instruction du dossier

- Toute demande formulée par une entreprise devra être accompagnée d'un extrait KBIS**
- Pour la mise en place du chantier toutes demandes confondues, joindre un plan précis faisant apparaître les distances disponibles pour la circulation et les métrés utilisés dans le cadre de l'emprise du domaine public**

Observations

Fait à Saint-Leu-la-Forêt, le

signature du demandeur

La présente demande doit impérativement être déposée au moins deux semaines avant le début de l'occupation à la Direction des services techniques municipaux :

- soit par courrier : Mairie – 52, rue du Général Leclerc – 95320 Saint-Leu-la-Forêt
- soit par mail : floriane.lamarthe@saint-leu-la-foret.fr et technique@saint-leu-la-foret.fr